

Recensement agricole 2020

Hauts-de-France : Âge des exploitants et devenir des exploitations

En 2020 dans les Hauts-de-France, 42 % des exploitants agricoles sont âgés de 55 ans ou plus. Ainsi 9 065 exploitations, soit 39 %, sont dirigées par un chef ou plusieurs exploitants tous susceptibles de partir à la retraite d'ici dix ans. A l'aube du départ, 1 650 exploitants ne connaissent pas le devenir de leur exploitation dans les 3 prochaines années. Le casse-tête de fin de carrière est particulièrement marqué pour certaines orientations. Sans repreneur, se pose la question de l'avenir de l'outil de production et des terres, alors destinées à l'agrandissement d'exploitations voisines. Le maintien du nombre d'exploitation grâce à la transmission est un véritable enjeu de dynamique territoriale.

En 2020, 42 % des chefs d'exploitation et coexploitants ont 55 ans ou plus

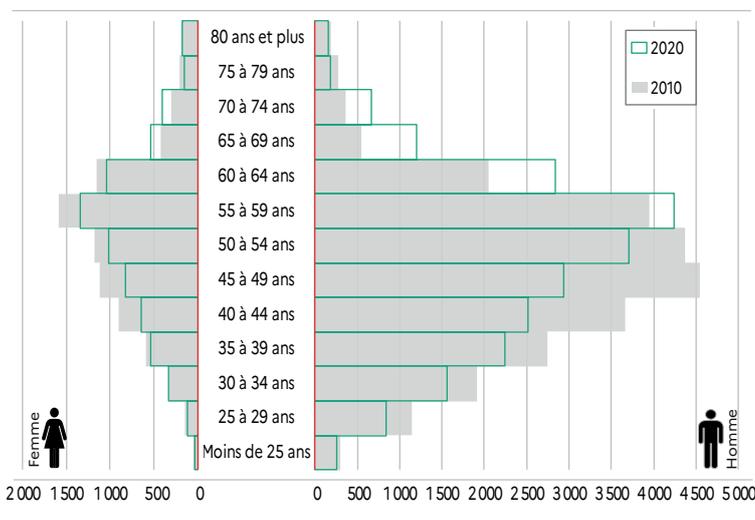
Au dernier recensement, 30 490 chefs et coexploitants dirigent une exploitation agricole dans les Hauts-de-France. Corollaire de la baisse du nombre d'exploitations, cette population diminue (-11 % depuis 2010). Elle vieillit par ailleurs : l'âge moyen est de 51 ans en 2020 contre 49 ans en 2010. Le nombre d'exploitants est en baisse

dans toutes les tranches d'âge sauf au-delà de 55 ans : 42 % des exploitants ont 55 ans ou plus en 2020 contre 33 % en 2010 (Figure 1). Ce phénomène de vieillissement touche de façon inégale les territoires. Les exploitants sont globalement plus proches de la retraite dans le sud de l'Oise et dans le département du Nord (ruban de Lille

jusqu'à Saint Quentin). Le Pas-de-Calais est le département le plus jeune : la part des 55 ans ou plus y est moins importante que sur le reste de la région (Figure 2). La sur-représentation de ces exploitants seniors, concernés par l'ouverture des droits à la retraite dans la décennie à venir, pose la question du renouvellement des générations.

Figure 1

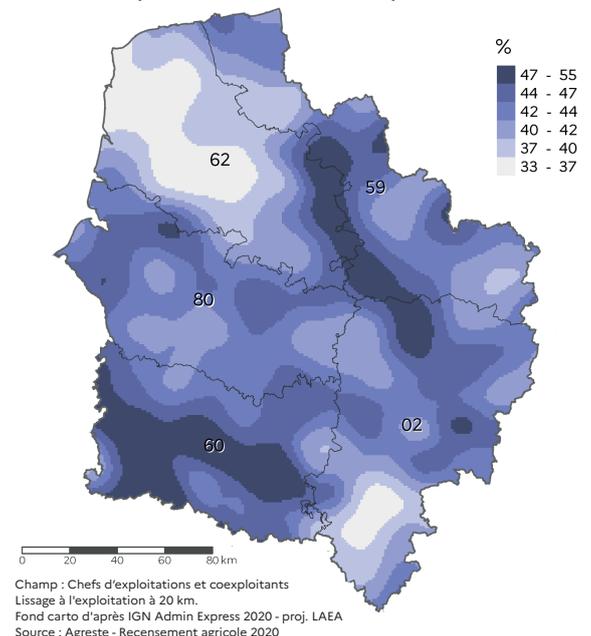
Les exploitants de la tranche d'âge 55-59 ans sont les plus nombreux
Pyramide des âges des exploitants agricoles



Champ : Chefs d'exploitations et coexploitants
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2

Une répartition inégale sur le territoire
Part des exploitants de 55 ans ou plus



Un enjeu de transmission plus important dans des orientations en perte de vitesse « bovins viande », « ovins », « équidés »

Près de 40% des exploitations, soit 9 065 fermes sont dirigées par un chef d'exploitation et éventuellement un ou des coexploitants tous âgés de 55 ans ou plus. Elles couvrent 625 000 hectares. Ainsi, 39 % de la surface agricole utile de la région est potentiellement transmissible d'ici 10 ans. Les exploitations concernées ont un profil qui se démarque de l'ensemble des exploitations. Avec une surface de 69 hectares, elles sont en moyenne plus petites : la moitié de ces exploitations « à transmettre » a moins de 50 hectares. L'entreprise individuelle est majoritaire : 64 % de ces exploitations sont des entreprises individuelles.

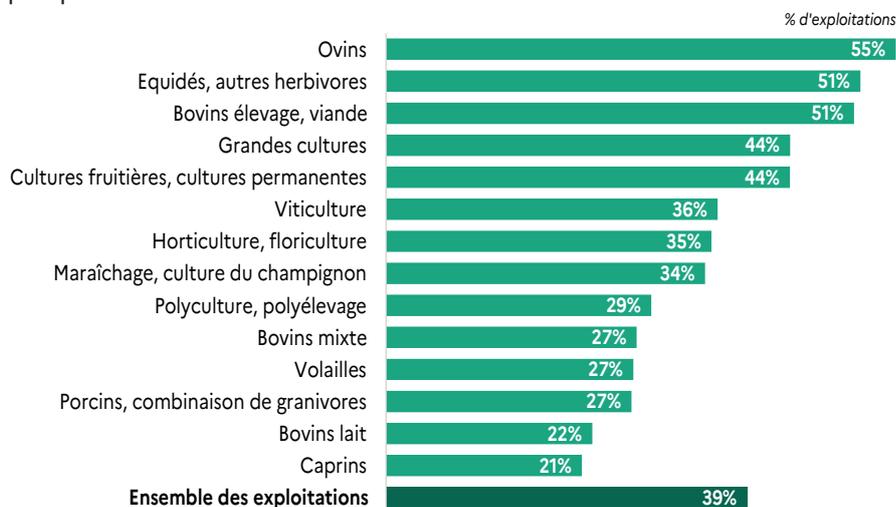
Les orientations agricoles sont différemment touchées : plus de la moitié des exploitations en orientation « ovins », « bovins viande » ou encore « équidés » ont un chef de 55 ans ou plus à leur tête et sont alors potentiellement transmissibles alors que seulement le cinquième des exploitations caprines ou bovins lait le sont (Figure 3).

Toutefois, les exploitations susceptibles d'être à reprendre d'ici 10 ans sont plus nombreuses en orientation « grandes cultures ». Près de 6 000 exploitations sont ainsi concernées. Viennent ensuite 950 exploitations en polyculture ou polyélevage (Figure 4).

Figure 3

Dans les Hauts-de-France, 55 % des exploitations ovines ont à leur tête un chef ou plusieurs exploitants tous âgés de 55 ans ou plus

Part des exploitations avec des chefs et coexploitants tous âgés de 55 ans ou plus par spécialisation



Champ : Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 4

De nombreux départs à venir en grandes cultures

Hauts-de-France : Nombre d'exploitations agricoles selon l'orientation principale avec un chef ou plusieurs exploitants tous âgés de 55 ans ou plus

	Nombre d'exploitations
Grandes cultures	5 943
Polyculture, polyélevage	946
Bovins lait	494
Bovins élevage, viande	419
Viticulture	266
Équidés, autres herbivores	186
Maraîchage, culture du champignon	154
Ovins	147
Bovins mixte	134
Horticulture, floriculture	110
Volailles	98
Porcins, combinaison de granivores	75
Cultures fruitières, autres cultures permanentes	58
Caprins	11

Champ : Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations et parcelles de subsistance

En 2020, l'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans. Souvent confrontés à la faiblesse de leur pension agricole, certains exploitants décident, en complément, de rester en place sur une petite surface. La surface maximale autorisée de la parcelle dite « de subsistance » diffère localement. Elle est, par exemple, de 4 hectares dans le département du Nord et de 6 hectares dans la région agricole de la Picardie verte. Près de 700 exploitations pourraient correspondre ainsi à des parcelles dites de subsistance.

A l'aube de la retraite, seules 31 % des exploitations trouvent leur repreneur dans le cadre familial

La question du devenir se pose de façon plus pressante pour les exploitations dont le chef ou un des coexploitants est âgé de plus de 60 ans. Lors du recensement 2020, ces exploitants ont répondu à la question : « Quel est le devenir de votre exploitation dans les trois prochaines années ? »

Un quart des exploitations, soit près de 6 000, ont un chef ou un coexploitant âgé de plus de 60 ans. Elles occupent un cinquième de la surface agricole utile soit environ 446 500 hectares.

Pour seulement 37 % des exploitations, une reprise est envisagée.

La transmission de l'exploitation à l'un de ses enfants n'est plus un modèle dominant : 31 % des exploitations seraient reprises dans un cadre familial ⁽¹⁾. Malgré tout, plus la dimension économique de l'exploitation est grande, plus le devenir est connu et plus l'exploitation serait transmise dans la famille. A titre d'exemple 52 % des exploitations économiquement grandes à transmettre seraient cédées à un membre de la famille.

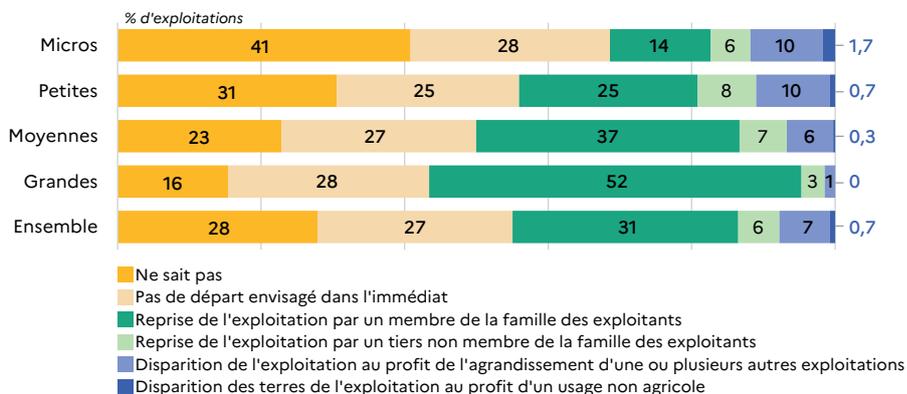
A l'inverse, plus l'exploitation est de petite taille économique, plus le devenir est incertain. C'est le cas pour 16 % des économiquement grandes mais 31 % des petites et 41 % des micros (Figure 5).

Au total, le devenir est inconnu pour 28 %, soit 1 650 exploitations sur 84 000 hectares. A leur tête, l'exploitant de plus de 60 ans n'a pas de repreneur connu, ne souhaite pas poursuivre son activité et n'envisage pas pour l'instant une disparition de son exploitation. Les deux tiers sont des entreprises individuelles, car si l'exploitation est de forme sociétaire la reprise est facilitée en cas de présence d'un associé plus jeune.

Par ailleurs, les orientations d'élevage sont particulièrement plus concernées par cette incertitude : 40 % des exploitants de plus de 60 ans spécialisés en bovins viande, ovins, équidés ainsi que 50 % des éleveurs de porcs en individuel ne

Figure 5

Dans les Hauts-de-France, les plus petites exploitations ont un devenir incertain
Devenir envisagé des exploitations avec un chef ou coexploitant de plus de 60 ans selon la taille économique de l'exploitation

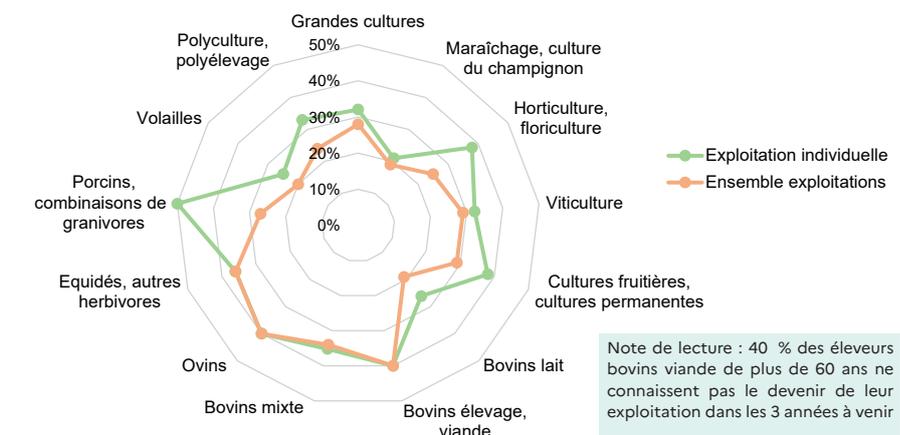


Champ : Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

A noter : Les devenirs sont envisagés. Une seule réponse est autorisée. Aussi la réponse reprise semble privilégiée par le répondant même si celle-ci aboutit à un agrandissement d'une exploitation déjà existante. A titre d'exemple si le père et le fils ont chacun leur exploitation et que le fils reprend l'exploitation du père, tout en agrandissant la sienne, la réponse « reprise par un membre de la famille » est vraisemblablement cochée.

Figure 6

Hauts-de-France : Un devenir incertain dans de nombreuses spécialisations d'élevage
Part des exploitations au devenir inconnu dans les 3 années à venir



Note de lecture : 40 % des éleveurs bovins viande de plus de 60 ans ne connaissent pas le devenir de leur exploitation dans les 3 années à venir

Champ : Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020. Les exploitations caprines avec un chef d'exploitation de plus de 60 ans sont trop peu nombreuses pour l'analyse du devenir

connaissent pas le devenir de leur exploitation dans les trois ans à venir (Figure 6). Les jeunes ne sont plus attirés par un secteur contraignant. L'outil de production (le troupeau et l'infrastructure) est également plus difficile à transmettre. Seul l'élevage laitier échappe à ce phénomène. Du côté des végétaux, le devenir est inconnu pour 38 % des exploitants individuels en culture fruitière et en horticulture et pour 35 % en viticulture. Spontanément, la disparition de

l'exploitation pour l'agrandissement est une hypothèse rarement envisagée. Cependant, les exploitations, dont le successeur n'est pas connu ont plus de chance de partir à l'agrandissement, morcelées ou en totalité. Pour 27 % des exploitations, le chef n'envisage pas de départ immédiat. Les raisons peuvent être multiples : pensions de retraite trop faibles, attente d'un éventuel repreneur ou la simple volonté de poursuivre (Figure 5).

(1) : cadre familial du chef d'exploitation ou des coexploitants : conjoint, ascendant, descendant et autre apparenté, y compris la famille du conjoint

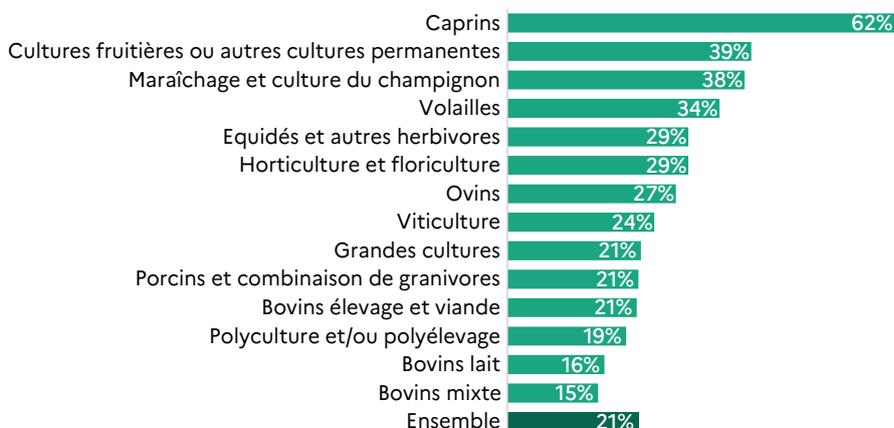
Une percée de nouveaux profils d'exploitation sur les dix dernières années

Depuis le dernier recensement, environ 5 000 chefs d'exploitation se sont installés sur 409 000 hectares (20 % de la surface agricole utile de la région) et sont encore en activité aujourd'hui. Même si depuis 2010 l'installation en grandes cultures reste majoritaire, la part des nouvelles exploitations est plus importante dans certaines orientations économiques éloignées du modèle dominant. Ainsi 62 % des exploitations spécialisées en élevage caprins, 34 % des exploitations spécialisées en volailles (44 % en poules pondeuses) se sont installées après 2010. Côté végétal, les cultures fruitières (39 %) ainsi que le maraîchage et la culture de champignon (38 %) ont plu davantage (Figure 7). L'attrait vers les petites productions végétales et le petit élevage, moins gourmands en foncier et en capital, trouve sa source dans de nouveaux profils de chefs d'exploitation. Les chefs installés depuis les 10 dernières années sont plus souvent pluriactifs (41 % contre 23 % si l'installation précède 2010), des femmes (28 % contre 15 % si l'installation précède 2010). La part d'installés hors du cadre familial est supérieure (23 % contre 17 % si l'installation est antérieure à 2010) et cultivent plus souvent en agriculture biologique (9 % contre 4 % avant 2010). Ils choisissent également d'être plus proches du consommateur et donc de vendre en circuit court : 22 % pour les nouveaux chefs contre 15 % pour les plus anciens (Figure 9 en annexe). A l'inverse certaines productions comme l'élevage bovin, porcin, la polyculture-élevage ou encore les grandes cultures connaissent une proportion plus faible d'installations

Figure 7

62 % des exploitations caprines des Hauts-de-France se sont installées sur les dix dernières années

Part des exploitations créées après 2010 par orientation économique principale



Champ : Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

après 2010 : 16 % pour le bovin lait, 21 % pour les grandes cultures.

Pour assurer le renouvellement des générations, toutes les exploitations à transmettre doivent trouver un repreneur. Les exploitations laitières ou en grandes cultures connaissent plus souvent leur successeur (graphique annexe), même si dans ces domaines la transmission est souvent synonyme d'agrandissement de cheptel ou de surface. Le problème reste entier pour les éleveurs spécialisés en bovins viande. Ils sont âgés, n'ont pas de repreneur annoncé et l'orientation ne semble plus séduire.

Les freins au renouvellement sont multiples. Parmi ceux-là, les exploitations à transmettre sont trop grandes en surface pour les petites productions. Le maraîchage ou cultures fruitières doivent s'insérer dans un espace de grandes cultures ou d'élevage. Les installations en caprins et volailles transforment le type d'élevage déjà en place. Pourtant, le maintien du

nombre d'exploitations est un véritable enjeu territorial. Face à un modèle de transmission familiale qui s'amenuise, les porteurs de projets devront être nombreux, parfois multiples sur la même exploitation.

Figure 8

Nombre d'exploitations agricoles installées après 2010 selon l'orientation économique

Orientations économiques	Nombre d'exploitations
Grandes cultures	2 916
Polyculture, polyélevage	628
Bovins lait	345
Viticulture	175
Bovins viande	172
Légumes, champignons	169
Volailles	126
Équidés, autres herbivores	105
Horticulture, floriculture	91
Bovins mixte	72
Ovins	71
Porcins, combinaisons de granivores	60
Fruits, autres cultures permanentes	52
Caprins	32

Champ : Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020